

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS385

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 84, substituer aux mots :

« des faits »,

les mots :

« de l'infraction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel.